

Groupes
p.10

UNIVERSITÉ DE LA RELATION

Gabriel Loison écope une nouvelle fois de 15 ans de prison ■ France

■ Déjà condamné à plusieurs reprises, Gabriel Loison, le gourou fondateur de l'Université de la relation, a été condamné, jeudi 2 juin, à 15 ans de prison par la cour criminelle de Loire-Atlantique pour viols, complicité de viol en réunion et abus de faiblesse sur quatre anciens adeptes, trois femmes et un homme...

Mouvances
p.16

PSNC

L'A-MCA, futur grand acteur du marché des seniors ? ■ France

■ L'A-MCA, se présente comme une organisation ayant pour objectif l'encadrement par le gouvernement de l'intégration des quelques 400 pratiques de médecines dites non-conventionnelles dans le système de santé français. Derrière cet objectif affiché, des intérêts économiques certains...

Mouvances
p.19

THÉORIES DU COMLOT

Des anti-IVG chez les complotistes ■ France

■ Alors que l'IVG est fortement menacée aux Etats-Unis, une certaine frange de la sphère complotiste française adopte un discours ouvertement anti-IVG fondée sur une idéologie traditionaliste des valeurs familiales...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.02 ■ Phénomène sectaire et santé

Groupes

- p.05 ■ Carbon Nation
- Groupes divers
- p.07 ■ Luz Del Mundo
- NXIVM
- p.08 ■ Scientologie
- p.10 ■ Université de la Relation

Mouvances

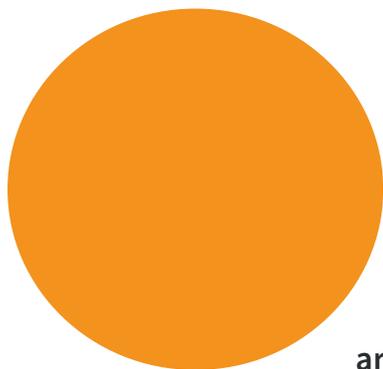
- p.12 ■ Chamanisme
- p.13 ■ Mouvance catholique
- Mouvance évangélique
- p.14 ■ Nouvel Age
- p.15 ■ Pratiques de soins non conventionnelles
- p.19 ■ Théories du complot
- p.21 ■ Vente multiniveau

Thèmes connexes

- p.23 ■ Anti-vaccination
- p.24 ■ Astrologie
- Croyances
- p.25 ■ Paranormal
- p.26 ■ Thérapies de conversion

Phénomène sectaire

Comment prévenir les dérives sectaires dans le domaine de la santé ? ■ France



■ Le numéro 53 du magazine de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm), paru en mai 2022, aborde dans un article intitulé « Dérives sectaires en santé : une période de crise ? », les risques de dérives sectaires dans le champ de la santé, en particulier en ce qui concerne les pratiques non conventionnelles et s'interroge sur la façon de les limiter en les encadrant davantage.

Selon un sondage publié en janvier 2022 par l'Unadfi et Odoxa, 30 % de français pensent que la santé est un secteur menacé par les dérives sectaires. C'est, en effet, ces dernières années le principal sujet de préoccupation de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). En 2019-2020, la Mission a reçu 730 saisines touchant à la santé et en 2020-2021 ce domaine représentait 38 % de ses signalements. Mais, explique Samir Kalfaoui, conseiller santé de la Mission, « nous manquons d'outils spécifiques pour chiffrer rigoureusement ce phénomène », aussi le risque de le sous-évaluer est important, d'autant plus que « la majorité des victimes éprouvent un sentiment de honte qui les dissuade de faire un signalement » ajoute-t-il.

Contrairement à ce que pensent 76 % des Français interrogés par Odoxa et l'Unadfi, « les personnes

dépressives, en situation de précarité et les adolescents », ne sont pas les seuls risquant d'être victimes de secte. Tout le monde est susceptible d'être touché, « il n'y a pas de profil type » observe Samir Kalfaoui. En ce qui concerne le domaine de la santé, « la souffrance ou l'inquiétude liées à une maladie et la confiance accordée au « soignant » favorisent le risque d'emprise pour le patient » explique Bruno Falissard, psychiatre et directeur du Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations à Villejuif (CESP). Dans ce contexte, le patient peut se voir soutirer de l'argent, rompre avec ses proches, mais aussi « perdre des chances de guérison en renonçant à des soins éprouvés. »

Si les dérives sectaires en matière de santé peuvent concerner les soins dispensés par des médecins, elles sont majorées dans le champ des médecines

alternatives qui, « en plus d'être mal évaluées, voire pas du tout, [...] ne sont pas réglementées, ni standardisées » prévient Bruno Falissard.

Face à la déferlante de pratiques -près de 400, recensées par la Miviludes- et à l'engouement des Français pour celles-ci -quatre sur dix y recourent, dont 60 % des malades du cancer- se pose la question de leur évaluation et de leur encadrement.

L'Inserm a déjà étudié plusieurs méthodes dans le cadre de sa mission temporaire visant à évaluer scientifiquement les Médecines Complémentaires et Alternatives (MCA). Les douze rapports qu'elle a produits depuis 2010 ont souvent conclu à « un faible niveau de preuve d'efficacité selon les critères de la recherche médicale, mais aussi au manque de travaux dans ces domaines. »

Gregory Ninot, Directeur adjoint de l'Institut Desbrest >>>

>>>

d'Epidémiologie et de Santé Publique à Montpellier (UM - INSERM), à l'origine de la création de la Société savante des interventions sans médicaments, en octobre 2021, pense possible une évaluation des MCA. La Société a pour objectif de distinguer celles qui sont sectaires de celles qui seraient sans risques et de faciliter leur intégration à

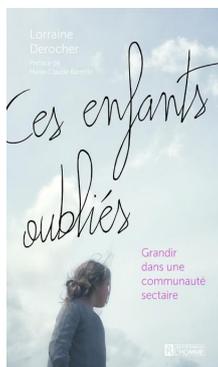
l'hôpital quand elles s'avèrent efficaces.

A la Miviludes, on plaide plutôt pour une réactivation du Groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (GAT) dont le décret de suppression a été promulgué en 2020. Créé en 2009, il avait, entre autres, pour mission d'aider au « repérage et

à la classification des PNCAVT (pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique) dangereuses ou au contraire prometteuses. » Pour Samir Kalfaoui, « ce groupe a rendu d'excellents travaux sur l'évaluation de ce type d'approches. » ■

(Source : Inserm, Le Magazine, n°53, mai 2022)

À lire



Lorraine Derocher, Les Editions de l'Homme, 2022, 224 p. Préface de Marie-Claude Barrette.

■ Dans cet ouvrage, qui fait suite au documentaire « *Cultes religieux : des enfants oubliés* » diffusé sur *Club Illico* en 2021, l'auteure, chercheuse et experte en protection de la jeunesse en contexte sectaire, décrypte le phénomène des communautés sectaires et le rôle des parents au sein de ces groupes, principalement au Québec où elle intervient depuis 17 ans.

Elle y livre plusieurs témoignages de personnes qui ont grandi dans ces sectes puis en sont sorties. D'une communauté Amish à la secte de Jim Jones en passant par les Témoins de Jéhovah, tous les témoignages sont bouleversants et invitent à réfléchir sur la façon dont on pourrait éviter ces « enfances en captivité ».

Elle explique que les jeunes sortis de groupes sectaires sont le plus souvent en détresse, peu armés pour se réinsérer dans la société et qu'ils ont grand besoin d'aide. Certains jeunes ayant quitté leur communauté restent parfois en contact avec d'autres jeunes restés dans la secte pour les aider à en sortir.

« Ce que je sais, dit Lorraine Derocher, c'est que de plus en plus d'adolescents et de jeunes adultes quittent leur communauté et tentent d'exposer au monde de qu'ils ont vécu ». Mais elle constate aussi que la société n'est pas toujours prête à les accueillir.

(Source : Le Journal de Montréal, 30.04.2022)

À écouter

Vis à vies, podcast du ministère de l'Intérieur, Episode 3 : Les dérives sectaires 24.05.2022, 36 minutes

■ L'épisode 3 de *Vis à vies*, un podcast du ministère de l'Intérieur, diffusé le 24 mai, a été consacré aux dérives sectaires. Durant 36 minutes, Camille Chaize, la porte-parole du ministère, s'est entretenue avec le préfet Christian Gravel, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et Nicolas Jacquette, rescapé des Témoins de Jéhovah.

Chacun a partagé son expérience, l'un livrant le point de vue d'une victime, l'autre en tant qu'agent de l'Etat. Lors de l'émission, il a beaucoup été question de l'accompagnement apporté par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et les associations d'aides aux victimes de dérives sectaires à ceux qui souhaitent s'émanciper d'une secte.

Ecouter le podcast : <https://podcast.ausha.co/vis-a-vies-le-podcast-du-ministere-de-l-interieur/3-les-derives-sectaires>

Carbon Nation

Une décision judiciaire rassurante pour les ex-adeptes

■ Etats-Unis

■ Eligio Bishop, l'ex-leader de Carbon Nation, accusé notamment de viol et de séquestration a vu sa demande de libération sous caution refusée. D'anciens membres s'en réjouissent.

Selon le juge « l'accusé représente un danger pour la communauté, il y a risque qu'il intimide la victime, risque qu'il s'enfuit, et risque qu'il commette un délit supplémentaire. » Le procureur a rajouté pendant l'audience que Bishop avait appelé certains adeptes depuis sa cellule de prison leur demandant de contacter la victime (une ex-adepte ayant fui le groupe pour rapporter à la police des faits de maltraitance) pour la persuader d'abandonner

les poursuites. Velvet Marquez, ex-femme et victime de Bishop, estime que pour les membres actuels et passés de la secte, il est très rassurant de savoir l'ex-leader toujours derrière les barreaux : « nous avons tous devant nous un long chemin de guérison et la dernière chose dont nous avons besoin c'est que Bishop puisse nous narguer, nous harceler et nous menacer pendant ce processus de guérison. » La défense affirme que

Bishop a besoin d'accéder à des soins pour traiter une dent cariée qui lui causerait énormément de douleurs, ce qui justifierait une libération sous caution. Mais une ex-adepte prévient : Bishop est « extrêmement manipulateur ». Elle craint qu'il ne parvienne à « manipuler le juge au point que ce dernier ressente de la compassion pour lui. » ■

(Source : [11alive.com](https://www.11alive.com), 06.05.2022)

Groupes divers

Un gourou irlandais arrêté à Ibiza ■ Espagne

■ Michael Murray, un gourou irlandais en développement personnel, avait été arrêté en 2018 à Ibiza pour avoir séquestré une adepte pendant trois jours. Celle-ci l'accusait également d'abus sexuels et de violence. Après quatre ans de cavale, il vient d'être de nouveau arrêté.

Michael Murray était à la tête d'une cohorte d'adeptes à qui il dispensait des enseignements d'ordre mystico-spirituels. Il a lancé son mouvement en animant

des séminaires en Irlande pendant plus de dix ans, avant de s'établir à Ibiza en 2012 pour continuer son projet. Durant ses séminaires-ateliers, il enseignait entre autres

sa propre interprétation de *A Course in Miracles* (Un cours en Miracles). Il s'agit d'une série de trois livres ésotériques publiés en 1976, écrits par la psychologue

>>>

>>>

Helen Schuman qui prétendait que la voix qui lui avait dicté le texte était celle de Jésus. Ces livres sont considérés par ceux qui croient à leur contenu comme le 3^{ème} testament de Dieu. Michael Murray se présentait à ses adeptes comme un « prophète de cinquième niveau », disait qu'il possédait un « savoir supérieur » et qu'il avait le pouvoir de communiquer avec les anges. Il a lui-même publié un livre en 2016, intitulé *Wake the F*** Up : Life is But a Dream* (Réveillez-vous : la vie n'est qu'un rêve). Dans ce livre, il prétend avoir vécu pas moins de quatre expériences de mort imminente. Selon lui, la fin des temps était toute proche. Miguel Perlado, psychologue et

spécialiste des sectes, qui est venu en aide à d'anciens adeptes de Murray, explique que le gourou cible surtout des femmes désorientées, en crise, ayant des problèmes familiaux, traversant une rupture douloureuse et qui sont bien souvent sous l'influence de substances. Il parvenait à les recruter en leur offrant du soutien et des conseils en développement personnel : « la journée, il les envoie en 'missions spirituelles', qui consistent à mendier pour obtenir de l'argent et lui acheter de la marijuana et de l'alcool. Ces missions consistent aussi à aller récupérer de la nourriture dans les poubelles, afin de 'travailler sur son ego. » Une première femme avait porté

plainte en 2018 après avoir été séquestrée pendant trois jours et soumise à des abus physiques et sexuels. Une deuxième femme avait à l'époque émis les mêmes accusations. Michael Murray avait alors été arrêté, et libéré sous caution. Il s'était ensuite enfui et avait continué à vivre caché avec l'aide d'adeptes. Le mois dernier, la sœur d'une des victimes l'a reconnu dans la rue. Elle a immédiatement alerté la police Espagnole, qui est parvenue à l'arrêter. Michael Murray est actuellement de nouveau en liberté conditionnelle dans l'attente de son procès. ■

(Sources : [sundayworld.com](https://www.sundayworld.com), 29.04.2022 & 08.05.2022)

Découverte macabre lors de l'arrestation du chef d'une secte thaïlandaise

■ Thaïlande

■ Thawee Nanra, le chef d'une secte âgé de 75 ans, a été arrêté par la police thaïlandaise lors d'un raid au cours duquel les cadavres de onze adeptes ont été découverts. Des certificats de décès avaient été délivrés pour chacun des corps, mais des autopsies ont été demandées pour déterminer la cause de la mort.

Le gourou et sa trentaine de fidèles étaient installés depuis quatre ans dans un camp isolé en forêt. Mais leur « tranquillité » a pris fin lorsqu'une femme, Khun Jenjira, a fait appel à un chaman thaïlandais célèbre pour l'aider à soustraire sa mère du groupe. Ce dernier, qui dirige une émission de télévision dont le but est de confondre les personnalités religieuses sans scrupules, a mené la police au camp du gourou.

Quelques temps auparavant Khun Jenjira avait rendu visite à sa

mère qui vivait dans le camp de la secte. Sur place elle avait vu sa mère, âgée de 80, ans se couvrir le visage de substances corporelles du gourou. Le considérant comme « le Père créateur », ses adeptes croient que ses excréments et son urine ont le pouvoir de tout guérir.

Le nombre de cadavres découverts par la police laisse penser que c'était loin d'être le cas. Parmi eux figurait le corps d'un nourrisson et celui de la mère du gourou. Quant à la mère de Khun Jenjira, elle avait demandé à sa fille de

laisser son corps dans le camp à son décès afin qu'il soit conservé comme ceux qui viennent d'être retrouvés. La secte gardait le corps des adeptes décédés dans le but de permettre à leur âme de retourner au paradis.

En attendant les résultats des autopsies, le gourou a été arrêté pour avoir empiété sur des terres forestières et avoir violé « la loi sur la santé publique et la loi sur le contrôle des maladies ». ■

(Sources : [Toute la Thaïlande](https://www.toutela-thaïlande.com), 11.05.2022 & [The Daily](https://www.thedaily.com), 09.05.2022)

Luz del Mundo

Procès du leader de la megachurch Luz del Mundo: le juge refuse de classer l'affaire ■ Mexique

■ Le 15 mars, les avocats de la défense ont rédigé une motion de 211 pages dans laquelle ils prétendent que les accusations¹ à l'encontre de Naason Joaquin Garcia, leader du mouvement, sont basées sur des preuves montées de toute pièce. Mais le juge de la Cour supérieure du comté de Los Angeles, Stephen A. Marcus, a refusé de rejeter l'affaire.

Les avocats de Garcia accusent l'agent spécial du département de la justice en Californie d'avoir intentionnellement sélectionné, parmi les 70 000 textos qui constituaient des preuves, les éléments les plus susceptibles d'incriminer Garcia. D'après la défense, qui dit avoir étudié tous ces messages, leur contenu démontre que certaines des accusatrices de Garcia étaient des adolescentes rebelles qui mentaient, volaient dans les

magasins, se droguaient, avaient des problèmes de santé mentale, étaient sexuellement actives et avaient planifié d'avoir des relations sexuelles avec le leader pour obtenir de l'argent. Sur la page Facebook de l'Eglise un des pasteurs a posté le message suivant: « nous sommes persuadés que le temps viendra quand l'innocence et l'honorabilité de l'Apôtre de Jésus Christ, Naason Joaquin, sera démontrée, car le mensonge ne l'emporte que tant

que la vérité n'est pas révélée au grand jour. »

Naason Joaquin Garcia attend son procès le 6 juin. ■

(Source : christianpost.com, 03.05.2022)

1. Garcia a été arrêté en 2019, il est accusé de 26 crimes dont la diffusion d'images pédopornographiques, d'abus sexuels sur mineurs, de trafic et de traite d'êtres humains.

Lire sur la liste de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/le-leader-de-la-secte-la-luz-del-mundo-arrete-a-los-angeles/>

NXIVM

Keith Raniere et sa défense contre-attaquent ■ Etats-Unis

■ L'ex-leader de NXIVM et ses avocats attaquent en justice la prison fédérale d'Arizona. Selon leur requête déposée le 6 mai dernier, plusieurs conversations téléphoniques entre Keith Raniere et ses avocats ont été interrompues brutalement. De plus, des employés de ce centre de détention l'auraient empêché de se rendre à un rendez-vous organisé entre lui et Suneel Chakravorty, un de ses avocats et soutien de longue date.

Peu après, un lieutenant de la prison aurait signifié à Raniere que la liste des personnes autorisées à lui rendre visite avait été tout bonnement effacée, qu'il lui faudrait se rapprocher d'un directeur de section pour lui soumettre une nouvelle liste

de contacts et qu'il y aurait très peu de chance que Suneel Chakravorty puisse en faire partie. D'après sa défense, Raniere est victime d'actes de vengeance et le Bureau des prisons « était conscient que les surveillants de prisons ont pour habitude de

se venger personnellement de prisonniers par animosité envers eux [...] mais n'a pas su intervenir afin d'éviter cela, et a perpétué cette règle et cette pratique. » Ils prétendent également que des agents fédéraux ont disposé de fausses preuves au domicile de

>>>

>>>

Raniere lors d'un raid en 2018 afin de le faire tomber pour possessions de photographies à caractère pédopornographiques. La défense demande que le dossier soit dorénavant étudié par

un nouveau juge : « dans ce cas la disqualification et la réaffectation [d'un juge] sont les seuls moyens de préserver les droits de Monsieur Raniere, l'Etat de droit, et la justice [...] Seul un nouveau

juge sera capable de statuer sur les futurs points soulevés sans parti pris ni préjugés ».. ■

(Sources : timesunion.com, 08.05.2022 & 17.05.2022)

Scientologie

Trois anciens scientologues déposent plainte pour « traite d'êtres humains présumée » ■ Etats-Unis

■ Le 28 avril 2022, Laura Baxter, son mari Gawin Baxter et Valeska Paris, ont porté plainte devant un tribunal de Floride contre le leader de la Scientologie, David Miscavige, et cinq organisations liées à l'Église. Ces trois anciens membres de la Scientologie accusent l'organisation « de trafic d'enfants, dissimulant de multiples agressions sexuelles et du travail forcé » et demandent d'importants dommages et intérêts pour avoir enduré, selon eux, « des années d'abus émotionnels, physiques et psychologiques ». Tous trois ont déclaré qu'ils avaient été « fortement endoctrinés et piégés, incapables financièrement, physiquement et psychologiquement de partir à l'âge adulte ».

La plainte de 86 pages, déposée par les cabinets d'avocats américains Kohn, Swift & Graf, Preti Flaherty et Cohen Milstein Sellers & Toll, détaille les conditions de vie des trois ex-membres, dont deux sont nés dans le groupe.

Tous trois faisaient partie de la « Sea Org », l'organisation qui chapeaute la Scientologie.

Gawin Baxter l'un des plaignants est né de parents membres de la Scientologie en Australie. En 1982, lui et sa famille déménagent aux Etats-Unis pour rejoindre Flag, le siège international de la Scientologie, situé à Clearwater en Floride. Dès l'âge de six ans il intègre la « Cadet Org », branche jeunesse de la Sea Org, où il partage un dortoir avec

cent autres enfants. Très vite l'organisation le met au travail et le sépare de ses parents qu'il ne voit que quelques heures par semaine. Selon la plainte, à l'âge de 10 ans, il fournissait déjà cinq à dix heures travail journalier sans être rémunéré. Il se souvient avoir été soumis à des questions explicites sur ses expériences sexuelles et assure avoir subi des agressions verbales et physiques de la part d'adultes liés à la Scientologie.

Devenu adulte, il embarque sur le Freewinds, un bateau, affrété par la Scientologie en 1988, qui sillonne les Caraïbes et n'accoste jamais dans les ports ou les eaux territoriales américaines. C'est le seul endroit où est enseigné le niveau thétan opérationnel

VIII, le plus haut grade spirituel de la Scientologie. Sur le navire, Gawin Baxter travaille plus de seize heures par jour dans des conditions très dangereuses, comme lorsqu'il devait nettoyer les réservoirs de carburant sans équipement de sécurité ou quand il a été exposé à de l'amiante et de la poussière de béton.

Laura Baxter, quant à elle, raconte avoir été mise à l'isolement durant plusieurs jours en 2004, dans la salle des machines du Freewind pour avoir « monopolisé » l'attention d'une célébrité lors de ses fêtes d'anniversaire. Il semblerait que Tom Cruise ait fêté ses 42 ans sur le navire la même année.

Devenue enceinte, on lui a

>>>

>>>

demandé d'avorter mais elle et son mari ont refusé. Après plusieurs semaines de punition et d'isolement ils ont été autorisés à quitter le navire.

La troisième plaignante, Valeska Paris, a passé 32 ans dans la Scientologie. Son parcours dans le groupe l'a menée d'Angleterre, lorsqu'elle était enfant, à Clearwater, pendant son adolescence, sur le Freewinds, à l'âge adulte et enfin dans un camp de redressement du groupe en Australie.

Elle avait déjà déposé une plainte en 2019 auprès de la police de Clearwater dans laquelle elle dénonçait le travail forcé et les abus sexuels qu'elle avait subis dans la communauté. Mais en août 2020, la police a clos son dossier en raison du délai de prescription et d'un manque de preuves.

Pourtant, selon Valeska Paris, toutes les preuves dont avait besoin la police se trouvaient dans les dossiers que la Scientologie avait constitués sur elle. L'église a pour habitude de conserver l'intégralité des entretiens individuels de ses membres et encourage ses fidèles à rapporter les méfaits de leurs collègues par écrit. Ces dossiers sont gardés même après leur mort afin qu'ils

puissent être récupérés dans leurs vies futures. Le tribunal ayant rejeté une assignation demandant à la Scientologie de communiquer le dossier de Valeska Paris, la police a malgré tout tenté de l'obtenir, mais en vain, l'église arguant de raisons religieuses pour refuser.

Dans la nouvelle plainte, déposée aux côtés du couple Baxter, Valeska Paris, née de parents scientologues, raconte avoir été séparée d'eux à l'âge de six ans pour rallier les rangs de la « Cadet org » d'Angleterre. A quatorze ans, elle est entrée dans la Sea Org et a rejoint le siège international de la Scientologie à Clearwater en Floride. Là-bas, sous éduquée, elle a passé son temps à nettoyer les chambres de l'ancien hôtel Fort Harrison où les paroissiens séjournent lorsqu'ils visitent Flag pour des cours et des conseils.

C'est durant cette période qu'elle aurait été agressée sexuellement par un autre membre du groupe et aurait été punie pour l'avoir dénoncé. La Scientologie, considérant que les gens « s'attirent des expériences négatives lorsqu'ils font quelque chose de mal dans leur vie », juge qu'ils sont responsables de ce qui leur arrive. Aussi, explique Valeska Paris, lorsqu'une victime dénonce

un abus, elle serait souvent punie après avoir d'abord subi un interrogatoire.

Après son passage en Floride, elle devient membre de l'équipage du Freewind où elle passe onze ans. Elle y est transférée après avoir renié par courrier sa mère qui venait de quitter le groupe. Sur le bateau, ses papiers d'identité lui sont confisqués. Sans « téléphone, sans compte bancaire, sans passeport et nulle part où aller » il est impossible de fuir.

En 2007, elle est envoyée en Australie pour travailler sur la Rehabilitation Project Force (RPF), un programme visant à remettre les adeptes dans le droit chemin de la foi scientologue. « la Scientologie est un système conçu pour perpétuer la peur, et je continue à lutter contre le traumatisme. » explique Valeska Paris. Elle a enfin quitté la Scientologie en 2009.

Neil Glazer, l'un des avocats des victimes, estime, que « ses clients ont été préparés pour une «vie de servitude» et qu'ils ont « été à jamais bouleversés par ces mauvais traitements ». ■

(Sources: [Le Sydney Morning Herald, 29.04.2022](#) & [Infocatolica, 30.04.2022](#) & [Tampa Bay, 19.05.2022](#))

Gabriel Loison écope une nouvelle fois de 15 ans de prison

■ France

■ **Déjà condamné à plusieurs reprises, Gabriel Loison, le gourou fondateur de l'Université de la relation, a été condamné, jeudi 2 juin, à 15 ans de prison par la cour criminelle de Loire-Atlantique pour viols, complicité de viol en réunion et abus de faiblesse sur quatre anciens adeptes, trois femmes et un homme.**

Le gourou âgé de 82 ans a vu sa nouvelle peine confondue avec celle de 15 ans prononcée en 2017 pour les viols d'une adolescente de 13 ans et d'une jeune femme de 28 ans. Les remises de peine dont il pourrait bénéficier pour bonne conduite lui permettraient éventuellement de sortir de prison en décembre 2023. Il est en détention depuis 2011.

Les quatre plaignants, parmi lesquels figurait son ex-compagne, attendaient du procès « une libération ». Ils se sont vus reconnaître le statut de victimes et seront indemnisés d'un montant qui sera fixé lors d'une audience ultérieure.

L'accusé qui se présentait comme anthropologue, psychothérapeute et sophrologue, fut, jusqu'en 1994, à la tête des Ateliers de Saint-Jean, un institut basé dans l'Hérault. Il fonda ensuite Les Jardins de la vie, dans les Pyrénées-Orientales. Epinglée comme secte par le rapport parlementaire « *Les sectes en France* » en 1995, cette association fut dissoute la même année. Finalement Gabriel Loison s'est installé dans

la région nantaise et a fondé, en 1996, l'Université de la nature et de l'écologie de la relation où il forme des « maîtres de santé » lors de stages en France, mais aussi en Espagne ou au Costa Rica. Son parcours s'est terminé en 2011 lorsque son ex-compagne et lui furent arrêtés en Espagne.

Les voyages faisaient partie d'un processus d'initiation visant à mettre les nouveaux adeptes au cœur d'un système d'emprise dont la mise en évidence a été l'un des objets du procès. Maître Jean-Pierre Jouglà, cité à comparaître en tant qu'expert du sujet, explique que « dans un groupe sectaire, il n'existe rien d'autre que la constitution d'un territoire enfermé par des frontières. » « Seul le gourou pose la loi et il ne viendra jamais à l'esprit d'un adepte de la remettre en question. »

Pour les deux policiers de l'Office central pour la répression des violences aux personnes, qui ont enquêté sur l'affaire, le « contexte sectaire ne fait aucun doute ». Son mouvement réunit « quatorze ou quinze critères » de la Mission interministérielle de vigilance

et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

L'avocat général, quant à lui affirme : « Gabriel Loison n'était pas pris de « folie » mais d'un « délire qu'il a construit depuis soixante-dix ans » en instituant des « lois de vie exclusives » ».

Le schéma opératoire du gourou pour mettre ses adeptes en état de sujétion était toujours le même. Les nouveaux arrivants étaient recrutés lors de conférences sur la nutrition, la sexologie ou des sujets ésotériques. Un questionnaire permettait ensuite de faire le tri et d'en savoir plus sur leurs « angoisses, leur état de santé, leur sexualité, leur relationnel, leurs centres d'intérêt ».

Suivait une initiation en trois étapes, la première au Maroc, la seconde, un séjour de trois semaines facturé 10 000 euros, se déroulait en Espagne ou au Costa Rica. Puis venait enfin un stage de 72 jours au cours duquel avaient lieu des relations sexuelles de groupe sous couvert de pratiques tantriques.

Avide de relations sexuelles, le gourou avait bâti un système

>>>

dont les activités reposaient « essentiellement sur la sexualité » qui était présentée comme un moyen d'évolution ou « prescrite comme remède contre des blocages. »

L'ex-compagne de Gabriel Loison, jugée pour complicité et acquittée lors du premier procès, était cette fois sur le banc des parties civiles. Agée de 48 ans, la femme a décrit l'emprise et les violences sexuelles subies durant les cinq années où elle a été sa partenaire. Elle dit avoir été « un terrain d'exploitation » pour le gourou, avoir subi un « lavage de cerveau ». Elle lui reproche aussi de l'avoir coupée de la société en lui inculquant un langage particulier qui a rendu difficile sa réadaptation après sa sortie du groupe.

L'ancien gourou a beau dénoncer une « culture du mensonge » à son encontre lors du procès, à quelques exceptions près, les témoignages sont accablants. Les plaignants et d'autres témoins venus s'exprimer à la barre accusent aussi Gabriel Loison de coups et d'humiliations. Un coach de vie, âgé de 52 ans, qui n'a

jamais déposé plainte, explique les pressions vécues au sein du groupe : « À chaque clash ou tension assez forte, on isolait les brebis galeuses : elles devaient se soumettre si elles voulaient intégrer le groupe. » Lors de son initiation de trois semaines en Espagne en 2010 il avait interdiction de parler à d'autres personnes de son entourage.

Le seul homme à être partie civile dans ce nouveau procès a vécu bien pire encore. Aujourd'hui âgé de 36 ans, il avait quitté la faculté de sociologie à 20 ans, pour rejoindre « l'université » de Gabriel Loison. C'est la mère de son meilleur ami, elle-même plaignante, qui l'avait recruté. Aspirant à changer le monde, il a eu l'impression que le groupe allait lui permettre d'accomplir « une mission très importante pour la planète ». A l'approche de l'apocalypse Maya annoncée pour 2012, il avait le sentiment de faire partie des initiés, contrairement aux « gens à jeter qui ne passeront pas le changement de l'humanité », aussi qualifiés de « reptiliens », de « larves » par les membres de la secte.

Ayant subi, au cours d'un séjour, une « sodomie punitive » avec un objet infligée par plusieurs membres de la secte, il s'est senti pourtant coupable de certains de ses comportements et a eu beaucoup de difficultés à se considérer comme victime. Le processus d'initiation comprenant des « massages énergétiques », une introduction à la « sexualité sacrée », des partouses, il avait été conditionné « à ne pas tenir compte du manque de consentement de certaines personnes ». « Gabriel Loison, son truc, c'est de séduire les femmes et d'en faire des objets sexuels. Et d'humilier les hommes, de temps en temps. » ajoute-t-il.

Le jeune homme a, en outre, perdu beaucoup d'argent dans la secte. En cinq ans, il a contracté « cinq ou six emprunts » pour financer les enseignements et les séjours. ■

(Sources : Ouest France, 29.05.2022 & 30.05.2022 & 31.05.2022 & 01.06.2022 & Le Figaro, 02.06.2022 & 20 Minutes, 03.06.2022 & Actu, 03.06.2022)

>>>

Chamanisme

Mort d'un oligarque Russe à la suite d'un rituel chamanique ■ Russie

■ Le décès d'Alexander Subbotin, un ancien manager de la firme pétrolière Russe Lukoil, qui s'était prononcé pour l'arrêt de la guerre en Ukraine, a fait couler beaucoup d'encre dans la presse car il est survenu à la suite d'une série de morts suspectes dans les rangs d'anciens riches alliés de Vladimir Poutine.

Alexander Subbotin a été retrouvé sans vie chez un couple de chamanes qu'il était venu consulter pour soigner son ivresse.

Magua Flores (Alexei Pindyurin) et Tina Cordoba (Christina Teikhrib) le recevaient régulièrement dans le cadre d'une cure de désintoxication à l'alcool. Mais début mai, le traitement consistant en l'inoculation de venin de crapaud tropical dans une incision dans la peau, a mal tourné. Alexander Subbotin s'est plaint du cœur, mais au lieu d'appeler une ambulance le chamane lui a administré un tranquillisant à base de Valériane et l'a laissé dans le sous-sol de sa maison. C'est après l'avoir retrouvé mort que le couple a

appelé les secours. Une enquête a été ouverte pour tenter de déterminer les circonstances exactes de la mort de l'oligarque russe.

Magua Flores et Tina Cordoba recevaient des personnes désirant se débarrasser de dépendance ou guérir de l'abus d'alcool grâce au venin de grenouille qui, selon eux, pourrait soigner « le cœur, le système immunitaire, nettoyer la bile et le corps astral ». L'homme prétendant communiquer avec les esprits sacrifiait des animaux et baignait les patients dans du sang de coq lors de ses rituels.

Lui et sa compagne proposaient aussi des initiations au chamanisme. C'est au cours de l'une d'elles qu'en 2021 le couple de chamanes s'était

fait remarquer pour des faits de violence envers l'une des participantes à un stage organisé au Mexique. Devant le refus de la femme d'ingérer de la drogue, Tina Cordoba, la compagne du chamane, s'était ruée sur elle pour la frapper à coups de talons de chaussures. Magua Flores, quant à lui, l'a menacée de mort car elle avait « profané leurs traditions ».

Après le décès d'Alexander Subbotin, la presse russe a révélé que d'autres personnalités se rendaient chez le couple, dévoilant ainsi un penchant des élites russes pour l'ésotérisme. ■

(Sources : Zovsekretno, 09.05.2022 & 24smi, 05.2022 & L'Indépendant 10.05.2022)

À lire

Mouvance
catholique

15 ans dans l'enfer de la famille monastique de Bethléem, Patricia Blanco Suarez, Editions L'Harmattan, 2020

■ Douze ans après avoir quitté la Famille monastique de Bethléem, Patricia Blanco Suarez témoigne du calvaire qu'elle a vécu durant ses quinze années passées au sein de la congrégation.

Loin de tout esprit de vengeance, ce livre a été écrit dans le but d'aider ceux qui ont vécu une situation semblable à la sienne, mais aussi pour amener à une prise de conscience au sein de la communauté et dans l'Eglise.

Invitée le 1er mai à s'exprimer lors d'une conférence organisée par la paroisse du Sacré-Cœur d'Ouchy (Suisse), Patricia a raconté sa déception : elle qui pensait s'être engagée pour vivre l'amour de Dieu a vécu dans un environnement où régnait la courtoisie, la manipulation, la trahison et la tromperie.

Au sein de la communauté les dérives sont nombreuses. La communication est verrouillée par les supérieures qui n'autorisent les sœurs à s'exprimer que par écrit auprès des responsables. Les religieuses sont tenues au silence et à la solitude. Toute conversation entre sœurs était considérée comme un complot.

Durant ses douze années dans la congrégation, Patricia Blanco Suarez s'est sentie méprisée, isolée. On la questionnait sans cesse, l'humiliait lors des confessions. Au lieu des deux ans habituels, son noviciat a duré neuf ans au cours desquels elle a fugué trois fois. Elle a vu plusieurs sœurs se suicider.

Une fois venu le temps de sa profession, on la lui a refusé pour lui proposer une donation (se donner à Dieu sans profession). Devant son refus de signer, la supérieure l'a fait à sa place. Ce dernier geste autoritaire l'a amenée à rompre définitivement avec la communauté.

(Source : Cath.ch, 01.05.2022)

15 ans dans l'enfer
de la famille monastique
de Bethléem



Mouvance
évangélique

Le pasteur de l'Eglise Nuit de Dieu condamné huit ans de prison ■ France

■ Reagan B, le Pasteur de l'église Nuit de Dieu a été condamné à huit ans de prison par la cour d'assise des mineurs des Hauts-de-Seine pour viol et agression sexuelle sur deux femmes. Il a été acquitté pour des faits dénoncés par deux autres femmes, dont sa principale accusatrice, Anaïs U, qui avait porté plainte en 2018 pour des agressions sexuelles qu'elle aurait subi durant un an alors qu'elle était mineure.

L'enquête sur Reagan B avait débuté après la plainte déposée par Anaïs avec sa mère au commissariat de Nanterre. La jeune femme, âgée de 17 ans au moment des faits, avait été

convaincue par le pasteur qu'elle était possédée par des esprits maléfiques. Pour la libérer il l'aurait soumise de 2017 à 2018 à des séances de « délivrance » au cours desquelles il l'aurait

agressée sexuellement.

Son témoignage avait amené trois autres femmes à dénoncer les agissements du pasteur d'origine congolaise.

>>>

>>>

Lucie N., 49 ans, aurait été agressée sexuellement, en février 2016, lors d'une « opération spirituelle », tandis que Mireille O. affirme avoir été violée par le pasteur en août 2016 lors d'une cérémonie de « délivrance » au cours de laquelle il l'avait convaincue de « retirer le mauvais sperme de son ventre » cause, selon lui, de son infertilité et de ses problèmes de couple. Elle s'est enfuie de son bureau après qu'il l'a violée avec un doigt.

Si Reagan B a été reconnu coupable des abus sexuels commis sur Lucie N. et Mireille O., il a été acquitté pour les agressions dénoncées par Boningo M. et Anaïs U. La première aurait été agressée sexuellement en avril 2017 lors d'une délivrance mais il a été impossible pour la justice « d'établir avec certitude le caractère sexuel » de ces actes. Concernant Anaïs U., il était difficile « d'exclure une instrumentalisation de la parole de la fille par la mère » à laquelle

le pasteur avait promis le mariage avant de l'éconduire.

L'accusé qui avait contesté l'intégralité des faits qui lui étaient reprochés est satisfait que les accusations de deux des plaignantes aient été invalidées.

Néanmoins, les expertises psychologiques faites sur le pasteur ont relevé qu'il « avait pu abuser (...) financièrement, puis sexuellement, les victimes supposées » en tant que « gourou ou guérisseur », en « asseyant sa domination » et en « manipulant mentalement ses adeptes ».

Reagan B est arrivé du Congo en 2015. Depuis, son église, d'abord basée à Vitry, n'a fait que croître, si bien que rapidement il a été obligé de trouver des locaux plus vastes. À la tête de plusieurs églises en Afrique, il a emménagé à Villeneuve la Garenne.

Reagan B sait attirer les foules. Il se met en scène et n'hésite pas à se présenter comme un prophète, une bénédiction pour ses

ouailles. « Très vénéré » par ses fidèles en raison de ses « pouvoirs magiques », il serait capable de miracles, dont celui de faire sortir des objets du corps de ses fidèles, un tour qu'il utilise souvent lors de ses offices avant d'inviter celui qui en a bénéficié à venir seul dans son bureau pour y subir « une opération spirituelle ».

Mais les services du pasteur ne sont pas gratuits. Chaque mois les fidèles doivent verser un dixième de leur revenu aux pasteurs Reagan qui vend aussi divers services : dix euros les prophéties, 55 euros les délivrances ou 250 euros l'exorcisme des lieux d'habitation. D'après *France Antilles* il y aurait même une association secrète, les Disciples de l'ombre, dont les membres verseraient 200 euros par mois à Reagan B.

Le pasteur envisage de faire appel. ■

(Sources : *Le Parisien* 12.05.2022 & 23.05.2022 & *France Antilles* 22.02.2019)

Nouvel Age

Bataille judiciaire dans la sphère New Age ■ France

■ Ernesto Ortiz, chaman vedette du développement personnel, a retrouvé le 17 mai son ancien associé, Eric Grange, devant le tribunal judiciaire de Lyon. Le chaman accuse ce dernier, fondateur d'Oasis voyage, une agence de voyages initiatiques, de diffamation et injure publique à son encontre. Il lui reproche d'avoir relayé des propos inappropriés l'accusant de dérives en matière de « sexe, pouvoir et argent ».

>>>

>>>

La plainte d'Ernesto Ortiz fait suite à un courriel envoyé en 2020 par Eric Grange à sa clientèle dans lequel il signale que le chamane aurait eu des comportements inadéquats envers des participants. Ce dernier a démenti les propos de son ancien partenaire et ami, l'accusant de proférer des rumeurs sur lui après qu'il a mis fin à une collaboration de plus de dix ans.

Leur longue association a bien profité aux deux hommes qui s'étaient rencontrés en 2007 à Bali où Ortiz, qui était déjà connu à Miami, se formait au massage tantrique. Voyant un intérêt

mutuel à travailler ensemble, Eric Grange engage Ernesto Ortiz et en fait l'une des vedettes de son agence. Le succès est vite au rendez-vous. Reconnu par la prêtresse mondiale de « l'ésotérisme akashiques », Ortiz développe un cursus sur quatre niveaux autour de cette thématique qu'il enseigne lors des stages organisés par Oasis Voyage. L'un de ses livres, traduit avec l'aide d'Eric Grange, s'écoule à plus de 30 000 exemplaires.

Mais selon ce dernier, ce succès aurait fait naître chez son ancien ami des « goûts de grandeur » « en matière d'hôtel et de salaire » et

« une emprise à des fins sexuelles sur certaines stagiaires ».

Ortiz se défend de ces accusations et dénonce l'utilisation du terme « gourou » à son encontre dans le mail à l'origine de la procédure judiciaire.

L'avocat d'Eric Grange, quant à lui, note les risques de non-dénonciation qu'encourt son client s'il s'avère que les témoignages qui lui ont été rapportés se vérifient.

Le jugement a été mis en délibéré au 21 juin 2022. ■

(Source : [Le Progrès, 18.05.2022](#))

Le directeur d'une école alternative accusé d'agressions sexuelles ■ France

■ Jean-Charles Garcia, fondateur en 2021 à Villeneuve d'Ascq de la « Maison des aventuriers du savoir », une école privée alternative, a été mis en examen pour agressions sexuelles sur mineurs et l'école a été fermée.

Cet ancien électricien de 53 ans avait fondé avec sa compagne cet établissement hors-contrat qui revendiquait des méthodes d'enseignement alternatives mêlant les pédagogies Freinet, Montessori et Steiner. L'école accueillait une trentaine d'élèves âgés de 2 à 15 ans.

Jean-Charles Garcia se présentait comme praticien holistique en reiki et coach. Il entendait proposer une nouvelle façon d'apprendre, à travers une pédagogie dite « bienveillante ». Les professeurs étaient appelés « guides » et les élèves « aventuriers ».

La mère d'un élève a contacté la

police après plusieurs soupçons pesant sur le directeur. Son fils de 10 ans a avoué lui aussi avoir été victime d'une agression sexuelle imposée par cet homme. Dans la foulée, les témoignages et les plaintes se sont alors succédés.

Cette mère, au départ convaincue des bienfaits de l'enseignement Montessori, ne veut pas « jeter l'opprobre sur les écoles alternatives » mais raconte le caractère manipulateur du directeur et l'omerta qui s'imposait aux élèves.

Plusieurs collectifs de lutte contre les dérives sectaires, dont le Centre national d'accueil familial

face à l'emprise sectaire (Caffes), ont eu rapidement des doutes sur les garanties en termes de formation du personnel et ont alerté la mairie et le rectorat dès l'ouverture de l'école.

Celle-ci est depuis fermée et son directeur placé sous contrôle judiciaire. Il bénéficie de la présomption d'innocence en attendant un jugement. Il a interdiction d'enseigner et d'être en contact avec des mineurs. ■

(Sources : [Médiacités Lille, 17.5.2022](#) ; [France Bleu, 18.05.2022](#) ; [Ouest-France, 18.05.2022](#) ; [La Voix du Nord, 18.05.2022](#))

L'A-MCA, futur grand acteur du marché des seniors ? ■ France

■ L'A-MCA, l'agence des médecines complémentaires et alternatives, se présente comme une organisation ayant pour objectif l'encadrement par le gouvernement de l'intégration des quelques 400 pratiques de médecines dites non-conventionnelles dans le système de santé français. Derrière cet objectif affiché, des intérêts économiques certains.

À la tête de l'agence, Serge Guérin, Véronique Suissa et Philippe Denormandie forment un triumvirat qui s'emploie à démocratiser l'offre en médecines alternatives par le biais du « bien-vieillir ».

Serge Guérin, président de l'A-MCA, a intégré durant la campagne présidentielle l'équipe d'Emmanuel Macron en tant que « relais société civile grand âge ». Il a pu recruter en tant que « co-relais » Véronique Suissa, l'autre membre fondateur de l'A-MCA et auteure d'une thèse sur l'« évaluation de l'impact des médecines complémentaires et alternatives chez les patients atteints de cancer ».

Tous deux ont participé à une réunion de travail au siège de l'ex-République en Marche le 24 février dernier. Le sujet de cette réunion de travail : « Prendre soin des seniors pour le bien-vieillir : pratiques de prévention, soins relationnels/non médicamenteux et médecines complémentaires. » Véronique Suissa a précisé que les thérapies discutées dans le cadre de cette réunion de travail (l'ostéopathie, la relaxation, l'hypnose, la sophrologie et la chiropraxie) sont « inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles, s'exercent dans un cadre

réglementé ou sont enseignées via des diplômes universitaires ».

C'est dans le cadre de la loi Pécresse sur l'autonomie des universités que des établissements du supérieur sont autorisés à proposer des formations aux contenus pseudo-scientifiques et aux tarifs souvent exorbitants. Regrettant cet état de fait, Fabienne Blum, présidente du collectif Citizen4Science, constate « un laxisme total au niveau des facultés pour éradiquer l'enseignement des pseudosciences, qui sont d'ailleurs historiquement bien intégrées à l'Est du pays et en particulier en Alsace. Idem pour les formations privées agréées par l'État ». Et c'est sur ce territoire, plus précisément à Mulhouse, que se trouvait Emmanuel Macron le 12 avril dernier, quelques jours après les résultats du premier tour. Il y visitait le centre Alister, un centre proposant une formation continue en kinésithérapie dont le programme contient des modules de formation aux pratiques pseudo-scientifiques comme, entre autres, la réflexologie plantaire, le Shiatsu et la sophrologie caycédiennne. Les cadres de l'A-MCA affirment n'avoir rien à voir avec la visite d'Emmanuel Macron dans ce centre. On note tout de

même une approche similaire entre ce centre et l'A-MCA : l'articulation entre elles de pratiques issues de la médecine dite « conventionnelle » et de pratiques issues de la médecine dite « complémentaire ».

Pour l'A-MCA, démocratiser, systématiser et faire encadrer par l'Etat l'accès aux soins issus de pratiques non reconnues scientifiquement semble répondre à des intérêts d'ordre économique. En effet, le marché des médecines « complémentaires » est en plein essor. Et dans le monde des mutuelles de santé, on l'a bien compris. Selon Philippe Denormandie, le troisième co-fondateur de l'A-MCA, directeur des relations santé du MNH Group (Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de la santé et du social) : « Au-delà d'une approche de différenciation commerciale, cette activité de la prise en charge par les complémentaires santé de ces médecines complémentaires pourrait prendre demain une place plus importante ». L'A-MCA anticipe et se positionne dès à présent.

La silver économie ou le marché des seniors.

>>>

Il est un autre secteur en plein essor dans lequel l'A-MCA place ingénieusement ses pions : le marché des seniors. En plus de la fonction de président de l'A-MCA, Serge Guérin est aussi directeur scientifique du pôle santé à l'Institut des hautes études économiques et commerciales, une école de commerce privée. Il y dirige le master « Management et marketing de la silver économie », le marketing dédié aux seniors.

C'est par le biais de la formation que l'A-MCA s'invite sur ce marché. Car à partir de la rentrée 2022, les praticiens en soins issus de la médecine « alternative » vont pouvoir s'inscrire auprès de l'A-MCA afin de bénéficier d'une formation complémentaire pour intervenir « auprès des seniors fragilisés par l'âge ou la maladie ». Les formations débiteront en 2023. A ce sujet Véronique Suissa déclare : « Aujourd'hui, des

praticiens formés à une MCA, titulaires d'un diplôme reconnu [...] ne peuvent pas pour autant intervenir sans formation complémentaire, auprès des seniors fragilisés par l'âge ou la maladie. Ils doivent disposer de qualifications spécifiques pour l'accompagnement de ce public particulier. »■

(Sources : Marianne, 02.05.2022 & senioractu.com, 09.05.2022)

Quand France 2 manque de diffuser des propos charlatanesques ■ France

■ France 2 allait diffuser le 4 mai un numéro de « Ça commence aujourd'hui » avec pour thème l'endométrieuse. La chaîne a dû déprogrammer l'émission, des propos tenus sur le plateau par Natacha Calestrémé, écrivaine, spécialiste en bien-être et autrice du livre *Les Clés de votre énergie*, ayant fait polémique.

Un court extrait de l'émission a circulé sur les réseaux sociaux avant sa diffusion. Il montre Natacha Calestrémé s'adressant à une femme atteinte d'endométrieuse et ayant vécu plusieurs fausses couches : « vous avez hérité de cette grand-mère ou arrière-grand-mère qui ont fait des enfants, qui ont perdu des enfants. L'endométrieuse, pour tous ceux qui nous écoutent, c'est un message de notre corps qui nous dit qu'avant, il y a eu une souffrance énorme d'une personne qui a associé le mot enfance et mort, et enfance et mort, ça ne va pas ensemble. Il y a une culpabilité, il y a une tristesse et on doit s'en libérer ». Ces propos ont fait réagir des personnalités publiques,

associations, scientifiques... qui ont été nombreux à exprimer leur mécontentement auprès de la chaîne.

L'AAERS, l'Association Adénomyose et Endométrieuse pour la Recherche Scientifique, a demandé l'annulation de l'émission déclarant qu'il n'y a « aucune preuve scientifique que l'endométrieuse aurait une origine pareille ». Marie-Rose Galès, patiente experte en endométrieuse et autrice de *Endométrieuse Mon Amour* évoque une « dérive sectaire ». Elle a écrit à la chaîne et a également saisi la Miviludes. Tristan Mendès France, chroniqueur sur *France Inter* a aussi exprimé son indignation sur Twitter : « Franchement il y a assez de charlatanerie en ligne

pour ne pas en propulser sur le service public. L'endométrieuse causée par la culpabilité de fausses couches de nos ancêtres ? Sérieux ? ». Il a par ailleurs également rappelé la présence de Natacha Calestrémé en janvier dernier sur une autre chaîne du service publique, *France 5*. En effet, invitée dans l'émission C à vous elle y déclarait : « Moi je suis journaliste scientifique, je me suis servie de rituels chamaniques, énergétiques, qui m'ont sauvé la vie. »

Contactée, *France 2* a déclaré se « laisser du temps pour retravailler l'émission avec la production ». ■

(Sources : Huffington Post & LeParisien.fr, 03.05.2022 ; sudouest.fr, 04.05.2022)

À écouter



Les « dérapeutes » ou quand les thérapeutes dérangent, Les Pieds sur terre, France Culture, 20.05.2022, 28 minutes

■ Les thérapies alternatives ont le vent en poupe, mais le domaine n'est pas exempt de dérives qui peuvent s'avérer dramatiques pour ceux qui en font les frais. L'émission *Les pieds sur terre* a donné la parole à deux femmes victimes de thérapies déviantes alors qu'elles étaient âgées d'une vingtaine d'années.

Johann, aujourd'hui âgée de 43 ans, se croyait chanceuse de pouvoir être suivie par un thérapeute parisien venu prendre sa retraite dans son village des Cévennes. Malgré son manque d'argent, l'homme a accepté de l'accompagner. Avec trois autres patientes elle a entamé une thérapie qui a rapidement conduit à une mise sous emprise et abouti à des abus sexuels. Le thérapeute, qui invitait ses patientes à pratiquer du yoga entièrement nues, proposait des séances de plus en plus longues si bien que, se sentant redevable du temps qu'il leur consacrait, Johann a accepté beaucoup de choses. Jusqu'à ce qu'elle soit accusée par le thérapeute d'avoir tenté de séduire un autre patient et punie pour ça.

La seconde invitée, Sophie, est restée douze ans sous l'emprise de son thérapeute. Celui-ci l'avait amenée habilement à se couper du monde extérieur en l'éloignant de ses proches. L'ayant persuadée qu'elle allait très mal l'homme l'a convaincue de suivre sa méthode qui consiste à rechercher dans son enfance les causes de son mal-être. Suivant les instructions du praticien, elle fouillera, jours et nuits, pendant trois semaines, dans ses souvenirs. Le thérapeute profitera qu'elle soit affaiblie par le manque de sommeil et le régime qu'il lui impose, pour lui implanter des faux souvenirs. Lors des séances, l'homme lui demande aussi de se déshabiller « pour ne pas perdre le bénéfice des sessions ».

La thérapie choc lui coûtera 23 000 euros. Mais au lieu d'arrêter au bout des trois semaines, entourée par le cercle des adeptes du gourou, elle poursuivra ses séances, chacune d'elles facturée 320 euros. En douze ans elle y a laissé plus de 238 000 euros.

Écouter l'émission : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-pieds-sur-terre/les-derapeutes-ou-quand-les-therapeutes-derapent-r-4140410>

De nombreux téléspectateurs choqués par l'émission *Enquête exclusive sur les nouveaux gourous et charlatans* ■ France

■ L'émission *Enquête exclusive*, diffusée sur la chaîne M6 le 29 mai 2022, a choqué de nombreux téléspectateurs et suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Intitulée « *Santé, bien-être : charlatans et nouveaux gourous* », elle abordait le marché florissant du bien-être et de la santé naturelle. Mais ce marché, qui représente désormais 37 milliards d'euros en France, n'est pas exempt de dérives ainsi que l'a montré M6 en allant à la rencontre de plusieurs thérapeutes aux propositions inquiétantes et d'associations et de collectifs dont le but est de prévenir des dangers de certaines pratiques.

Les spectateurs de l'émission se sont étonnés des propos de certains des thérapeutes qui promettent la guérison de pathologies lourdes et dénigrent la médecine conventionnelle.

Ainsi Christian, ancien médecin, reconverti en naturopathe, affirme que « le diabète, comme beaucoup de maladies, se guérit en trois semaines ». Irène, naturopathe elle aussi, prétend

que grâce à son programme nutritionnel « les sida n'ont plus de sida, les cancéreux n'ont plus de cancer, les scléroses en plaque remarchent, les diabétiques n'ont plus besoin d'insuline ». Thierry,

>>>

>>>

spécialiste du régime crudivore, va encore plus loin quand il explique qu'un « cancer c'est juste un peu plus intense qu'un nez qui coule ». Pour Lauranne, une spectatrice qui a réagi sur Twitter « Ils [les thérapeutes] profitent de la vulnérabilité des gens (maladies, dépression, post burn out ...) en leur promettant une guérison miracle. J'ai de la peine pour ces personnes et du dégoût pour ces « médecins ». »

Le mari de Camille a perdu la vie pour avoir suivi les recommandations d'un naturopathe. Atteint d'un cancer, celui-ci consulte Miguel Barthelery qui lui prescrit « des jus

de légumes, des purges à l'huile de ricin et un jeûne drastique pour se soigner ». Lorsqu'il prend enfin conscience de la gravité de son état, il trop tard. Le naturopathe a été condamné à deux ans de prison avec sursis suite à la plainte « pour homicide involontaire et abus de faiblesse », déposée par sa femme. Le thérapeute a fait appel de cette décision.

L'émission a aussi enquêté sur les promoteurs de l'alimentation pranique, une pratique qui consiste à se nourrir d'air et de lumière, sans manger ni boire. Jasmuheen, la cheffe de file du mouvement prétend ne pas avoir mangé pendant 24 ans, tandis que

Éric, un de ses adeptes français, se vante de ne pas s'être nourrit depuis 13 ans. L'un d'eux, Pascal, propose des stages facturés 1000 euros pour apprendre à vivre sans manger ni boire. Ce sujet a, lui aussi, suscité de nombreuses réactions comme celle du docteur Franck Clarot qui s'insurge : « que ce soit clair, on ne peut pas, ne pas manger pendant 13 ou 24 ans. C'est de l'arnaque pour se faire du blé en vendant des stages. 1000 balles pour une semaine de jeûne sans eau... » ■

(Source : Les Dernières Nouvelles d'Alsace, 30.05.2022)

Théories du complot

Des anti-IVG chez les complotistes ■ France

■ Alors que l'IVG est fortement menacée aux Etats-Unis, une certaine frange de la sphère complotiste française adopte un discours ouvertement anti-IVG fondée sur une idéologie traditionaliste des valeurs familiales. La fronde anti-IVG semble être un point commun pour de nombreux complotistes.

Parmi les différents courants complotistes, on retrouve une certaine frange issue des catholiques conservateurs se regroupant notamment derrière l'avocat Fabrice Di Vizio ou la généticienne Alexandra Henrion-Claude. L'avocat avait déclaré en août 2021 que l'IVG « était un véritable problème » et ne pouvait pas être considéré comme un droit. De son côté, Alexandra Henrion-Claude avait co-signé le manifeste des 343 pro-vie.

Elle avait notamment exprimé l'idée que l'IVG était un « pseudo-droit », qui « entrave le bonheur des femmes en ajoutant du malheur à leur détresse ». Tous les deux ont aussi trempé dans un complotisme sanitaire durant la pandémie fustigeant notamment la vaccination.

Les antivax ne sont pas en reste sur leur position anti-IVG. Les plus radicaux voient dans l'avortement une machination de « Big Phar-

ma ». Leur théorie repose notamment sur le fait que la recherche pharmaceutique se sert de cellules de fœtus avortés « pour le développement de ses vaccins ou injections géniques anti-coronavirus. ». Ces fausses informations ont été partagées par des complotistes très suivies comme Silvano Trotta qui souhaite se débarrasser de l'OMS qui serait sous le joug de Big Pharma et qui aurait un « énorme besoin de fœtus ». L'avortement serait vu comme un

>>>

>>>

plan global menée par une élite qui a des intentions malveillantes envers la population. Ces théories rejoignent celles défendues par QAnon selon lesquelles une élite pratiquerait des sacrifices en secret.

Du côté de la sphère du bien-être et des médecines alternatives certaines personnes marquent aussi leur opposition à l'avortement. Comme Thierry Casasnovas, qui avait dans une vidéo publiée en 2016 puis supprimée, qualifié l'avortement de « symptôme [...] de la dépravation sexuelle actuelle » et avait aussi exprimé son sentiment quant au droit à avorter : une « aberration ».

Enfin la fachosphère complotiste n'est pas en reste concernant sa croisade anti-IVG. Elle perpétue un ancien fantasme de la pensée d'extrême-droite : celui du

dépeuplement des populations dites « européennes ». Valérie Igounet, historienne spécialiste du négationnisme et de l'extrême droite, remarque que du côté de l'extrême droite, la lutte contre l'IVG et la lutte contre l'immigration se conjuguent parfaitement. En effet, l'avortement aiderait au remplacement progressif des Français par des personnes issues de l'immigration, et cela correspondrait à une volonté d'extermination menée contre le peuple français. Ces propos sont notamment repris par l'un des principaux médias de la fachosphère : le site Égalité & Réconciliation fondé par Alain Soral. Peu de temps après l'annonce de la possible remise en cause du droit à l'IVG aux Etats-Unis, des commentateurs de la fachosphère française diffusaient des propos mêlant sexisme, racisme et clima-

to-scepticisme. Ils fustigeaient les médias mondialistes et les féministes suite aux réactions suscitées par l'information américaine. Selon eux, le progressisme inciterait « à ne plus être mères, soi-disant pour la planète, le climat et autres fadaïses. »

Les théories anti-avortement se retrouvent ainsi dans la plupart des discours complotistes français et trouvent un écho particulier en ligne que ce soit dans la francosphère, parmi la mouvance antivax ou encore chez les complotistes antisémites. Pour rappel, le gouvernement français a souhaité étendre le délit d'entrave à l'IVG aux sites internet véhiculant de fausses informations sur l'IVG ayant pour objectif de dissuader des femmes.■

(Source : Usbek et Rica, 17.05.2022)

Les jeunes, Internet et le complotisme ■ France

■ **Des publics de plus en plus jeunes passent de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux, véritable puits sans fond de théories complotistes. Les jeunes croient-ils à tout ce qu'ils y lisent ? Savent-ils faire preuve de discernement ? Quel rôle jouent les parents ?**

Une enquête avait été menée en novembre 2021 par Milan Presse, avec le concours du CSA : 85% des jeunes de 10 à 15 ans répondaient « c'est possible » ou « c'est peut-être possible » quant à l'existence d'au moins une théorie du complot. Le chiffre peut paraître élevé mais Yves Collard, expert et formateur en éducation aux médias à Média Animation,

tempère : « Ce n'est pas vraiment qu'ils adhèrent au fond, mais ils se plaisent à la forme et au côté insolite des informations ». Il rappelle l'attrait inhérent des jeunes pour les univers fictionnels et insiste sur le fameux « effet de mode » qui conduit les jeunes à adhérer à une théorie du complot par mimétisme. Ils ne seraient pas plus perméables aux théories

du complot que les adultes. C'est d'ailleurs plutôt du côté de ces derniers que se situe le risque car « si les parents sont eux-mêmes perméables aux théories du complot, les enfants vont l'être aussi, ils se calquent sur leurs comportements », explique Yves Collard.

Il pointe 5 axes de « bonne

>>>

>>>

pratique » à suivre afin de préserver son esprit critique lorsque sur Internet on rencontre une nouvelle information : 1) se poser la question de la véracité de l'information (« mais c'est loin d'être binaire, car une information peut être en partie vraie et fausse » précise-t-il) ; 2) s'attacher à

la forme de l'information (titre, illustration... 3) s'interroger sur les instances qui pourraient profiter de l'information ; 4) déterminer les émotions suscitées par le propos ; 5) mesurer le caractère « viral » de l'information. Ces pratiques peuvent être salvatrices pour tout le monde : « on rigole

beaucoup de l'autre qui adhère à une théorie à laquelle on ne croit pas, mais tous nous nous laissons piéger par une information qu'on a envie d'entendre. » ■

(Source : moustique.be, 05.05.2022)

Une amende pour avoir diffusé des théories complotistes ■ Pays-Bas

■ Trois complotistes à l'origine d'une rumeur relayant l'existence d'un réseau pédo-sataniste coupable de meurtres rituels d'enfants dans la ville de Bodegraven (Pays-Bas) ont été condamnés à payer une amende de 215 000 € au conseil municipal.

D'autres complotistes croyant fermement cette rumeur et persuadés que des meurtres rituels d'enfants avaient eu lieu dans la ville de Bodegraven se sont rendus dans le cimetière de la commune pour déposer des fleurs sur les tombes d'enfants décédés, semant l'effroi chez les parents ainsi que parmi les habitants de la commune.

Les autorités locales ont dû décréter l'état d'urgence pour

parvenir à les chasser du cimetière et rétablir totalement la sécurité. Elles ont ensuite porté l'affaire au tribunal pour exiger des dommages et intérêts afin de rembourser ces dépenses. Les trois complotistes à l'origine des rumeurs sont actuellement en détention provisoire et n'étaient pas présents au procès. L'avocat Cees van de Sanden a déclaré à la NOS (Nederlandse Omroep Stichting, une société de diffusion Néerlandaise) que cette décision

était un cas unique en son genre. Que des personnes aient été condamnées à rembourser des dégâts pour avoir propagé de fausses affirmations en ligne est inédit : « cela aura un effet préventif. Les personnes assises dans leur grenier à poster des commentaires en ligne doivent se rendre compte qu'ils pourraient avoir à payer une amende. »

(Source : dutchnews.nl, 19.05.2022)

Vente
multiniveau

Amway dans le collimateur des autorités indiennes ■ Inde

■ The Enforcement Directorate (ED), une structure dépendante du ministère des Finances indien, chargée de lutter contre la criminalité économique en Inde, a saisi provisoirement plus de 84 millions d'euros d'actifs de la société de vente multiniveaux, Amway, en raison d'une suspicion de fraude pyramidale et blanchiment d'argent.

>>>

>>>

La saisie comprend un vaste terrain, des usines, des machines et 36 comptes bancaires de la société de vente multinationale (MLM).

L'ED, qui a ouvert son enquête en 2011, accuse Amway de diriger un faux réseau de marketing à plusieurs niveaux au sein duquel les membres situés aux bas échelons de la structure sont amenés à acheter des produits à des prix exorbitants afin que la commission de ceux, plus hauts placés, soit plus importante. Le but étant, selon l'ED, de s'enrichir avec les commissions plutôt qu'en vendant les produits eux-mêmes. Mais cela nécessite d'avoir une main d'œuvre abondante à disposition. C'est pourquoi Amway organise des séminaires pour recruter de nouveaux membres durant lesquels les promoteurs de la société affichent un style de vie somptueux. Ces derniers ont également recours aux médias sociaux pour attirer de nouveaux investisseurs crédules.

Amway qui avait débuté en Inde avec un capital de 2,5 millions euros en 1996 a bien prospéré. En effet, en 18 ans d'exercice entre 2002 et 2021 la société a récolté plus de 3 milliards d'euros, dont 903 millions ont été reversés en commissions à ses distributeurs et membres en Inde et aux États-Unis.

Mais le système ne profite pas à tout le monde. V C Sajjanar un officier de police qui mène, depuis près de 15 ans, une lutte acharnée contre les escroqueries dans la vente mul-

tiniveaux explique qu'il a vu « des familles déchirées, des gens qui vendaient leurs biens pour investir dans des sociétés de MLM et perdaient tout ». En 2006, la publication d'un communiqué de presse invitant le public à la prudence, a conduit à une première plainte contre Amway.

Elle avait été déposée par Satyanarayana, un homme dont la vie avait été ruinée par son implication et celle de sa femme dans la société. Recrutés par deux distributeurs très insistants, ils ont acheté les produits, payé pour assister aux séminaires de la société, mais n'ont pas gagné d'argent. Pire, les clients de la société d'informatique qu'il avait fondée avec son épouse se sont plaints qu'elle passe son temps à essayer de leur vendre des produits Amway plutôt que d'effectuer son travail. Finalement, non seulement leurs clients, mais aussi leur famille et leurs amis ont fini par les éviter pour ne plus être sollicités. Lorsque Satyanarayana a voulu tout arrêter, sa femme a porté plainte contre lui pour dot et il a été arrêté.

Cependant, la plainte de Satyanarayana contre Amway aboutira à une descente de police dans ses bureaux et ses entrepôts d'Andhra Pradesh. Bien que Amway ait obtenu de la justice un sursis sur toute autre action de la police, celle-ci a poursuivi ses investigations sur la société et d'autres entreprises de MLM à la suite de la plainte d'un homme, dont les deux fils ont perdu plus de 300

000 euros dans des sociétés de vente multinationale, dont Amway.

Au cours des enquêtes, la police a découvert des preuves de l'impact social de ce genre de sociétés. Des personnes auxquelles on avait fait croire qu'elles gagneraient de l'argent facilement ont perdu leur investissement. Quand elles se sont plaintes, on leur a répondu qu'elles ne travaillaient pas assez dur et ne recrutaient pas suffisamment. Les policiers ont vu des gens tout faire pour inscrire davantage de membres afin d'obtenir des commissions, jusqu'à en affecter leurs liens familiaux ou leur relations amicales. Des couples ont été brisés, d'autres ont vendu ou ont hypothéqué leurs propriétés pour investir dans des sociétés MLM et ont tout perdu.

Les policiers soulignent également le poids politique des sociétés de MLM. Selon Sajjanar, des familles de notables, des politiciens en sont membres et il y a « une pression implicite pour ne pas poursuivre les affaires ».

De son côté Amway a déclaré dans un communiqué que l'action des autorités concerne une enquête qui remonte à 2011. Depuis lors, la société explique avoir coopéré avec l'ED et partagé toutes les informations demandées dans le cadre de l'affaire. ■

(Sources: Time Now News, 18.04.2022 & India Express, 24.04.2022)

Anti-vaccination

Anti-vaccination et salon bio ■ France

■ Au salon Bio&Co de Strasbourg qui s'est déroulé à la mi-mai 2022 a été diffusé le documentaire « Effets secondaires : la face cachée des vaccins ». A la suite de cette diffusion se tenait un débat en présence de son réalisateur, Raphael Berland.

Le documentaire vise à donner la parole à des personnes victimes d'effets secondaires, voire mortels, dus aux vaccins contre le Covid-19, mais aussi à des « spécialistes du sujet » comme l'eurodéputée Michèle Rivasi, connue pour sa défiance face à la vaccination. Selon Conspiracy Watch, le réalisateur est bien connu dans la sphère complotiste pour son appartenance à la mouvance « Dissi-

dence ». Ce groupe relativement flou dans sa composition rassemble des membres autour d'idées comme le rejet de la construction européenne, du mondialisme, du sionisme et de la franc-maçonnerie.

Du côté de l'organisation du salon, on assume ce choix au nom de la liberté d'expression et du pluralisme des opinions. L'un des organisateurs du salon déclare même : « Nous fais-

ons la promotion d'une alimentation saine pour renforcer son système immunitaire, plutôt que de se faire vacciner tous les 4 mois, surtout avec des pseudo-vaccins ».

La diffusion de ce documentaire illustre bien la façon dont les discours antivax s'immiscent dans les milieux bio et de tendance écologiste. ■

(Sources : Rue 89 Strasbourg, 19.05.2022 & BFMTV, 20.05.2022)

Un stand anti-vaccin au congrès annuel de Canada Strong and Free Network

■ Canada

■ Le Canada Strong and Free Network, un groupe de défense politique à but non lucratif créé pour promouvoir les principes conservateurs, a tenu son congrès annuel au mois de mai à Ottawa. L'organisme Vaccine Choice Canada en était partenaire.

Il ne s'agit pas d'un événement officiel du Parti conservateur. Néanmoins, ce congrès a beaucoup d'influence sur le Parti et aspire à réunir chaque année les grands noms du mouvement conservateur canadien. Vaccine Choice Canada était cette fois-là partenaire associé au congrès et présent comme exposant. Cet organisme affirme sur son site internet que la pandémie a fait partie d'un plan échafaudé dans l'ombre par le gouvernement fédéral et l'OMS pour limiter les droits des Canadiens. Sa position quant au vaccin : les vaccins

sont plus néfastes que la COVID-19. L'organisme se dit défavorable à la vaccination des enfants. Le président du congrès Troy Lanigan déclare que les organisateurs de l'événement ne partagent pas nécessairement les opinions exprimées par tous les partenaires présents. Présente au congrès, l'équipe de Jean Charest, ancien premier ministre du Québec et candidat à la présidence du Parti Conservateur du Canada, fait savoir qu'ils considèrent les vaccins comme un « outil sécuritaire et efficace pour endiguer et prévenir de grave mal-

adie, incluant la Covid-19 ». Ils estiment néanmoins que la vaccination doit rester un choix, et que toutes les organisations ont leur place au congrès. Scott Aitchison, député conservateur qui a également participé au congrès se dit en désaccord avec la position de Vaccine Choice Canada mais juge plus efficace de discuter de la question en public. L'organisme n'a pas souhaité répondre aux sollicitations de la presse.. ■

(Source : Radio canada, 05.05.2022)

Astrologie

Didier Raoult, les modèles mathématiques et l'astrologie

■ France

■ Dans une vidéo publiée sur la chaîne Youtube officielle de l'IHU de Marseille, *Épidémies : modèles mathématiques ou astrologie ?*, le Professeur Didier Raoult semble vanter la fiabilité de l'astrologie.

« Je ne suis pas d'accord et je veux faire mes excuses quand je me trompe ; quand je dis que les modèles prédictifs sont de même nature que les astrologues : les astrologues sont supérieurs. » C'est ce que Didier Raoult déclare à propos des modèles mathématiques utilisés pour prédire l'évolution des épidémies. Selon

lui, l'astrologie serait plus sûre. Son argument : l'astrologie se pratique depuis des millénaires. Il poursuit en avançant que certaines études démontrent un lien entre espérance de vie et mois de naissance. Ces déclarations de la part d'une personnalité médiatique, influente et connue comme spécialiste d'une discipline

scientifique, concourent à donner du crédit à l'astrologie, ce qui n'est pas anodin à une époque où l'astrologie est une croyance qui a la cote : un sondage de novembre 2020 effectué par l'IFOP révélait que 41% des Français étaient perméables à l'astrologie. ■

(Source : France Inter, 13.05.2022)

Croyances

La raison et la croyance, pas si incompatibles ? ■ France

■ Plus de 41% des Français adhéreraient aux thèses de l'astrologie et 28 % croiraient aux envoûtements et aux sorcières¹. La tendance actuelle à adhérer à des croyances occultes ou à considérer comme fiables certaines pseudo-sciences signe-t-elle un retour en arrière ?

En réalité la rationalité et la croyance coexistent depuis longtemps, l'histoire nous le démontre. Beaucoup des grands personnages qui semblent à première vue s'être illustrés dans des domaines qui évoquent la rationalité se révèlent être également adeptes de croyances occultes. Ainsi de Catherine de Médicis, reine instruite, froide, mais superstitieuse et passionnée d'occultisme, à Jean Bodin, théoricien politique qui est le premier à avoir établi l'idée de souveraineté de l'Etat, mais qui croyait à l'existence des sorcières. Ou encore Newton, à l'origine de la loi universelle de la gravitation, convaincu de la réalité de la pierre philosophale et qui a cherché toute sa vie à l'obtenir.

Jusqu'au XVII^e siècle, chimie et alchimie se confondent, tout comme astronomie et astrologie.

C'est en 1666, avec la création de l'Académie royale des sciences que la distinction s'opère : le Roi rejette l'alchimie et l'astrologie. Une révolution scientifique s'entame. La méthode expérimentale se développe. Mais cela ne signifie pas la fin de l'irrationnel. Une entrée est consacrée à l'alchimie dans l'Encyclopédie ; les débats sur la sorcellerie se maintiennent ; Mesmer entre en scène avec son « magnétisme animal ». Et tout cela se déroule à l'époque où Lavoisier publie ses travaux, où la montgolfière est inventée, où des

physiciens étudient les phénomènes électriques.

Comment expliquer cette dynamique ? Les grandes avancées scientifiques et techniques entraînent une importante curiosité auprès du grand public, qui dès lors se tourne vers les croyances occultes pour étancher sa soif de découverte. Et lorsque la religion recule, le mysticisme prospère. Au début du 19^e siècle, le spiritisme arrive en France. Importé des Etats-Unis, le spiritisme consiste dans le fait de communiquer avec les morts. *Le Livre des Esprits* d'Allan Kardec participe au phénomène. En 1850, le télégraphe est inventé. Cette prouesse technologique suscite de

>>>

>>>

nouvelles croyances quant aux possibilités de communiquer avec les morts. L'historien Guillaume Cuchet l'explique bien : « le progrès technique, en brouillant les frontières du possible et de l'impossible, a pu faciliter la pénétration du spiritisme dans une partie de la société ».

Au 20ème siècle, les progrès économiques permettent à beaucoup

d'accéder à la consommation de masse. Mais la science effraie : avec la guerre froide, le progrès technique tend à être associé à la guerre et à la bombe. La jeunesse se tourne vers les religions orientales, notamment le bouddhisme et l'indouisme, ainsi que vers les drogues hallucinogènes pour fuir les inquiétudes générées par le contexte politique. Il n'est donc pas

si surprenant, à l'heure du réchauffement climatique, du tourisme spatial et de la toute-puissance des réseaux sociaux que la population se tourne vers des thèses, croyances et superstitions affiliées aux pseudo-sciences ou à l'occultisme. ■

(Source : Marianne, 02.05.2022)

1. Sondage IFOP 2020, Les Français et les parasciences



Interdiction d'exercer toute pratique paramédicale ■ France

■ Le tribunal de Draguignan vient de juger Jean-Claude, 74 ans, magnétiseur, pour agression sexuelle suite à la plainte d'une jeune femme, souffrant de problèmes psychiques, pour gestes déplacés et caresses à caractère sexuel.

Lors de son audition, le prévenu n'a manifesté aucune empathie pour la victime, l'accusant même d'affabulation, de cyclothymie et d'obsession pour un viol qu'elle aurait subi à l'adolescence.

Le rapport psychiatrique de l'accusé révèle des tendances « mégalo ma-

niaques » et des attirances sexuelles notoires. Lors du procès, la procureure a dépeint un « gourou qui a vu une proie facile face à cette victime vulnérable ».

Après le suicide d'un patient, il a préféré arrêter ses séances de « psychologie appliquée » et de « méditation

d'idées » pour se consacrer à la vente de compléments alimentaires.

Le prévenu a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et 5 ans d'interdiction d'exercer toute pratique paramédicale. ■

(Source : Var Matin, 17.05.2022)

Un guérisseur piégé en caméra cachée par une journaliste ■ Tunisie

■ Le 10 mai 2022, le journaliste Hamza Belloumi a annoncé l'arrestation de Belgacem ou Bolga Kahouli, un pseudo guérisseur spirituel qui avait été confondu par une journaliste de l'émission *Les quatre vérités*, diffusée par la chaîne *El Hiwar* en Tunisie.

Déjà dans le collimateur des autorités tunisiennes pour des activités suspectes sur les réseaux sociaux, l'homme est accusé d'avoir abusé sexuellement de centaines de jeunes femmes en détresse.

Son mode opératoire était toujours le même : après avoir repéré ses futures victimes sur les réseaux sociaux, il les persuadait que leurs problèmes étaient dus à des mauvais sorts ou des possessions démoniaques, en

particulier par le djinn achek, un esprit qui empêche les relations de couple.

Ne guérissant que les femmes, il affirmait détenir des pouvoirs lui permettant de mettre fin à tous les maux. A

>>>

>>>

la journaliste, qui l'a filmé en caméra cachée, il promet des « résultats garantis » et prétend avoir soigné entre 800 et 900 femmes grâce à sa méthode bien particulière qui consiste à coucher avec elles pour les guérir avec son « sperme béni ». Pour convaincre ses proies, il explique que «

c'est un acte spirituel qui n'a rien à voir avec le sexe ». Mais venir à bout du démon n'est pas simple et plusieurs séances sont nécessaires selon lui. Il en recommande 14 à la journaliste, même si dans la vidéo il affirme « cette nuit tu vas coucher avec moi et tu guériras à mille pour cent ».

Une fois prises au piège, il filmait ses victimes pour les forcer à continuer à coucher avec lui. ■

(Sources : Kapitalis & Business News, 10.05.2022 & BFM TV, 11.05.2022)

Thérapies de conversion

Les thérapies de conversion toujours pratiquées en Suisse ■ Suisse

■ Si les thérapies visant à changer l'orientation sexuelle des homosexuels sont déjà interdites dans plusieurs pays, dont la France, la Suisse n'a pas encore franchi le pas. En effet, le gouvernement considère que la législation qui interdit d'imposer un traitement à une personne mineure sans son consentement est suffisante. Cependant si aucune procédure n'a été lancée au niveau national, dans trois cantons des initiatives parlementaires en ce sens sont en cours.

Cette pratique a essentiellement cours dans le milieu évangélique et plus particulièrement dans les églises évangéliques libres. Leur lecture littérale de la Bible interdisant l'homosexualité amène leurs membres à la considérer « comme quelque chose de dégénéré, de maléfique ».

Ce sont souvent des membres de ces églises qui ont, eux-mêmes, recours à ce genre de thérapies lorsqu'ils découvrent leur homosexualité. Plusieurs victimes de thérapies de conversion ont témoigné dans la presse suisse expliquant avoir vu là une solution pour ne pas décevoir leur famille et leur communauté.

Pour certains ça a été un long parcours. Isaac de Oliveira, membre d'une église évangélique libre, a suivi les conseils d'un pasteur, puis est

passé par l'association évangélique Torrents de Vie, qui propose un accompagnement à des personnes qui ont vécu une « cassure sexuelle ». Il est même allé aux Etats Unis prier Dieu dans une école évangélique de Nashville. Mais la « guérison » tant espérée n'arrive pas.

Des homosexuels racontent avoir été traités par des pasteurs ou par des psychologues qui ont recherché la cause de leur homosexualité, avoir subi des exorcismes, participé à des séances de prière ou avoir été encouragés à fréquenter des milieux plus masculins.

Mais la démarche s'avère souvent désastreuse, l'absence du résultat souhaité induisant un sentiment de culpabilité, du mépris et même de la haine envers soi-même. Certains

développent même des idées suicidaires ou finissent à l'hôpital psychiatrique.

L'un d'eux, David Gamez, est conscient maintenant que sa décision de recourir à une thérapie de conversion avait été prise sous la pression sociale.

Aujourd'hui certains se reconstruisent lentement, tandis que d'autres militent pour l'interdiction des thérapies de conversion en espérant que cela puisse aider les jeunes qui y sont poussés par leur entourage. Mais d'autres pensent que, s'il est nécessaire de légiférer sur le sujet, il faudrait également agir pour changer les mentalités de l'intérieur car les thérapies se poursuivront en secret ou masquées derrière des appellations floues.

>>>

>>>

Mais les milieux évangéliques sont contre une telle interdiction, à l'image du Réseau évangélique suisse (RES) qui voit là un risque de restreindre la liberté de religion. L'Alliance évangélique suisse (AES), qui regroupe environ 680 églises nationales et libres,

est également opposée à toute interdiction. Elle a cependant récemment nuancé ses positions sur le sujet, affirmant que l'homosexualité « ne doit pas être considérée comme une maladie » et assurant « rejeter les procédures ayant pour but explicite

de modifier l'orientation sexuelle ».

Quant aux Eglises évangéliques libres, elles sont loin d'avoir adopté ce point de vue. ■

(Sources : Cath.ch, 19.05.2022 & Swiss Info, 17.05.2022)

Dons & Abonnements

Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 euros
48 euros

ETRANGER

30 euros
50 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 euros
60 euros

ÉTRANGER

35 euros
70 euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire
du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay